



**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
MRC D'ARTHABASKA**

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 247 N.S. DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES
ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2023**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de l'assemblée ordinaire tenue le 10 janvier 2023, le Conseil municipal de la Municipalité de Chesterville a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au 486, rue de l'Accueil, Chesterville, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal ou sur le site internet.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Chesterville, ce 11^e jour de janvier 2023

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Chesterville, demeurant à Chesterville, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 11^e jour de janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 11 janvier 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière